

Formation Réflexologie Plantaire 2021 : 4 jours Bulletin d'inscription et Conditions générales de ventes

DATE : Dimanche 26, Lundi 27 septembre, Dimanche 10, Lundi 11 octobre

Bulletin d'inscription

Page 1 à renvoyer complétée avec votre règlement :

Par courrier postal :

Patricia REPON, Forme et Santé au Naturel, 12 av Jean Moulin, Palais Vauban, 83000 TOULON

Par mail :

patrepon@sfr.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP & ville

Tél..... E-mail

LE TARIF : 360 euros

MODALITES DE REGLEMENT :

Arrhes : 100 euros à régler lors de l'inscription

Restant dû : 260 euros à régler 30 jours avant le début de la formation soit avant le 25 aout 2021

VOTRE REGLEMENT AU CHOIX

- Chèque** à l'ordre de ASSOCIATION FORME ET SANTE AU NATUREL (adresse haut de page)
- Virement bancaire** FR76 1831 5100 0008 0067 5708 471 – BIC CEPAFRPP831

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions de Réservation ci-après.

Date : Signature :

NB : Votre réservation sera effective après l'encaissement de l'acompte ou de la totalité et sera confirmée par mail

Conditions générales de réservation Formation Réflexologie Plantaire 2021

(Pages 2 et 3 à conserver)

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions de réservation de

- l'Association FORME ET SANTE AU NATUREL, 12 avenue Jean Moulin, Palais Vauban, 83000 TOULON

s'appliquent de plein droit, et exclusivement aux prestations de services portant sur les journées de formation Réflexologie Plantaire dans le domaine de la naturopathie, à l'égard des participants.

Préalablement à toute réservation, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout consommateur à titre informatif, conformément aux dispositions du code de la consommation.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve du participant et son adhésion à ces conditions générales.

Tout autre document que les présentes conditions générales n'ont qu'une valeur indicative.

Article 2 – Réservation et annulation

Les réservations sont effectives lorsque :

- le bulletin d'inscription est retourné, dûment complété, signé par le participant,
- la totalité ou l'acompte a été encaissé par chèque ou par virement sur le compte bancaire de l'association.

Dans le cas d'une annulation à caractère définitif, le participant est tenu de le notifier aux organisateurs.

- Si la demande d'annulation est adressée plus de 21 jours calendaires avant le début de la journée réservée, l'association remboursera l'intégralité de la somme versée.

- Si la demande d'annulation est adressée entre le 21^{ème} et le 7^{ème} jour calendaire avant le début de la journée réservée, l'association conservera 50 % de la somme versée.

- Si la demande d'annulation est adressée après le 7^{ème} jour calendaire précédent la journée réservée, l'association conservera la totalité de la somme versée.

Enfin, aucun remboursement ne sera accordé à un participant qui n'a formulé aucune demande d'annulation ou fait valoir son droit de rétractation, si ce participant ne peut se présenter au jour et à l'horaire prévu pour le début de la journée et pour quelque motif que ce soit.

Article 3 – Délai de rétractation du stagiaire

Le participant a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter du jour de la réservation. Pour exercer le droit de rétractation, le participant doit notifier à l'association sa décision de rétractation du présent contrat.

Article 4 – Prix

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la réservation, sur la base des tarifs, de l'année civile communiqués au participant sur le bulletin d'inscription.

Article 5 – Conditions de règlement

Le participant doit verser lors de la passation de la réservation un acompte ou la totalité du prix.

Seul l'encaissement effectif du chèque ou le virement dûment crédité sur le compte bancaire de

l'association constitue un paiement au sens du présent article.
Le chèque d'acompte ou du montant total est encaissé à sa réception.

Article 7 – Exécution de la prestation

La formation nécessite la présence d'un minimum de 3 participants. L'Association se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est inférieur à ce seuil, sous réserve d'en informer le participant par tous moyens écrits au moins sept jours calendaires à l'avance.

Dans ce cas, l'Association devra restituer 100% des sommes perçues.

La formation Réflexologie Plantaire est composée de 4 journées : 26 et 27 septembre, 10 et 11 octobre 2021, selon un planning transmis et défini à l'avance.

L'association est libérée de toute obligation à l'égard du participant en cas de non-respect des conditions de paiement, de modification apportée à la réservation et non acceptée expressément par l'association, ou en cas de force majeure.

L'association aura le droit, de mettre un terme à la formation d'un participant, en cas de comportement contraire à son intérêt, à son intégrité physique et/ou à sa santé, aux bonnes mœurs, à l'intérêt du groupe, au bon déroulement de la formation.

Lors des journées de formation, l'association décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets ou d'effets personnels.

Article 8 – Force majeure

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de l'association et faisant obstacle à l'exécution de la prestation.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles, une pandémie, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, entravant la bonne marche de la formation ou empêchant l'association de respecter ses engagements contractuels.

Si l'évènement générateur du cas de force majeure se produit avant la formation Réflexologie Plantaire, l'association restituera au participant l'intégralité de la somme versée.

Article 9 – Droit et langue applicables

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français.